Code action: G1.4

Nom action : Intégrer une dimension Air dans le PCET

Contexte action : La question de la qualité de l'air n'est actuellement pas appréhendée par les Plans Climat Energie Territoriaux. Pourtant, 95% de la pollution atmosphérique actuelle est due à notre consommation directe ou indirecte d'énergie fossile. Aussi, les liens entre l'énergie et la qualité de l'air sont indéniables.

Aujourd'hui, les stratégies de préservation de la qualité de l'air sont définies dans les Plans de Protection de l'Atmostphère (PPA) et les Plans de Déplacements Urbains. Ces documents et stratégies sont élaborés de manière indépendante au PCET.

Selon Air Rhône Alpes, la qualité de l?air du Pays du Grésivaudan est assez contrastée : assez bonne dans les secteurs les plus ruraux, dégradée en proximité des grands axes de circulation. 12 communes du Pays du Grésivaudan sont localisées en « zones sensibles » pour la qualité de l?air au sens du futur de Schéma Régional Climat Air Energie. Enfin, trois polluants demandent une attention particulière : les particules en suspension PM10 et le dioxyde d?azote (NO2) en situation de proximité routière, l?ozone qui affecte les secteurs plus ruraux.

Lors de l'élaboration du nouveau PPA de la Région Urbaine Grenobloise, Le Grésivaudan a été intégré dans le périmètre. Piloté par le Préfet, le PPA fixe des objectifs de réduction de polluants et définit un plan d'actions sur l'ensemble des secteurs d'activités (industrie, résidentiel, transport) comprenant des mesures préventives et correctives visant à respecter la réglementation européenne en 2015.

L'objectif de cette action est ainsi d'intégrer l'enjeu de la qualité de l'air au Plan Climat afin de porter une politique concertée entre les enjeux énergétiques et d'air. Cette articulation permettra de s'assurer que les actions retenues dans le PCET ne dégradent pas la qualité de l'air, voire contribuent à l'améliorer.